

## LES GESTES PROTECTEURS AU CDI

Protocole proposé aux professeurs documentalistes

**En cette rentrée et dans le contexte sanitaire actuel, quels sont les gestes barrières à adopter au CDI ?**

Les préconisations qui suivent sont une base pour la mise en place des protocoles organisationnels des CDI. Elles ont été mises à jour à partir du [PROTOCOLE SANITAIRE DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021](#), document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports publié le 19 août 2020. Ces préconisations ont été validées par les autorités académiques compétentes en la matière. Elles sont susceptibles d'être complétées et ajustées en fonction des mesures et directives institutionnelles.

### **Respecter les gestes protecteurs**

Pour rappel, des gestes barrières ont été définis pour éviter une diffusion de la COVID 19. Il s'agit notamment de se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, utiliser des mouchoirs à usage unique.

### **Port du masque obligatoire**

Pour les personnels comme les élèves, le port du masque anti-projections également appelé masque « grand public » est obligatoire au sein des établissements d'enseignement secondaire, dans les espaces clos (CDI) comme dans les espaces extérieurs.

### **Lavage régulier des mains**

Il est indispensable de se laver régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique. C'est la meilleure façon de se protéger. Ce geste doit être répété de manière fréquente. Du gel ou un point d'eau avec du savon peuvent être installés au

profit des usagers et des personnels afin qu'ils puissent se laver les mains à l'entrée et à la sortie du CDI ainsi qu'au moment de la manipulation des ouvrages.



## Distanciation

physique

La règle de distanciation physique, qui n'est plus obligatoire, sera favorisée dès que la configuration du CDI le permet.

## Nettoyage, désinfection des matériels

L'ensemble des équipements et matériels en contact avec les élèves : surface du bureau, clavier et souris d'ordinateur, douchette, banque d'accueil, poignées de portes, bac de retour, chaises tables, doit être désinfecté au moins une fois par jour. Des lingettes nettoyantes ou une solution alcoolique à 70% peuvent être utilisées à cet effet. Les chiffons réutilisables doivent être lavés à 60°.

Vous pouvez vous adresser au service de la gestion, sous couvert de votre chef d'établissement afin d'obtenir le matériel dont vous avez besoin et discuter les modalités de nettoyage.

## Aération

Comme tous les locaux de l'établissement occupés pendant la journée, le CDI doit être aéré au moins 15 minutes toutes les 3 heures.

## Information et communication

**En amont, assurez-vous de la validation du chef d'établissement pour l'organisation que vous mettez en place.** L'ensemble de la communauté éducative doit prendre connaissance de votre protocole. Voici quelques pistes de diffusion : message Pronote, article sur le site de l'établissement, publication sur le portail documentaire, envoi par mail. Un affichage de l'infographie dans les zones stratégiques du CDI permettra de rappeler les gestes barrières à tous. Suivez les consignes institutionnelles afin d'adapter votre protocole régulièrement.

## Mesures complémentaires

Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et informez votre médecin et votre chef d'établissement.

## Isoler les livres ou porter des gants pour manipuler les ouvrages en circulation ?

Ces précautions sont efficacement remplacées par un lavage des mains approfondi et fréquent. L'OMS explique que : " Le fait de se laver les mains régulièrement protège mieux contre le COVID-19 que le port de gants en caoutchouc. Le virus peut se trouver sur les gants et il y a un risque de contamination si vous vous touchez le visage ".

## Infographie

<https://view.genial.ly/5f46ad64e38c350d85c2229c>